



AMICOPTER

Association loi 1901 déclarée à ISTRES sous le n°441/92
26, avenue Henri Dunant - Pas des Lanciers - BP 58 - 13721 MARIGNANE Cedex - Tél 07 87 74 13 30

Marignane, le 7 février 2023

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AMICOPTER

Cher(e)s adhérent(e)s d'Amicopter, nous vous invitons cordialement à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association qui se tiendra :

le JEUDI 23 FÉVRIER 2023 à 14 h 30

Salle Huguette Léotard - Bd Abbadie - 13730 - SAINT-VICTORET

L'ordre du jour est le suivant :

- Allocution de la Présidente,
- Rapport moral et d'activités des commissions pour l'année 2022,
- Rapport financier : présentation des comptes de 2022,
- Perspectives pour l'année 2023,
- Questions diverses.

Composition du Conseil d'Administration en 2022 :

LAUGIER Christiane (Présidente)
ALESSIO Marie-Claude
ALLUIS Josy
BRIGNON Josette
CHERTA Nadine
CROCE Nicolas

FAU Raymond
FERRIER Bernard
LAFFONT Martine
LAUGIER André
LEMUHOT Paul
MULAS Antoine

.../

RAPPELS :

- 1) Pour que cette Assemblée et les votes qui en découlent soient valables, le quorum doit être atteint. Si vous n'êtes pas disponible le 23 février, vous trouverez, ci-joint, un bon pour pouvoir, à remettre à votre représentant ou à adresser à l'Association.
- 2) Pour participer à l'Assemblée Générale et aux activités proposées (conférence, sorties, randonnées, voyages), il faut **impérativement être à jour de sa cotisation annuelle**, qui, pour 2023, est de :

35 € pour un couple OU 30 € pour une personne seule

En cas de retard, lors de l'Assemblée, vous pourrez remettre votre chèque (établi à l'ordre d'Amicopter) directement à notre Trésorière, ou l'adresser le plus rapidement possible à :

AMICOPTER - BP 58 - 13721 - MARIGNANE Cedex -

À l'issue de l'Assemblée Générale, nous renouerons avec la tradition : nous pourrons à nouveau partager gâteaux des Rois et verre de Clairette (ou autre)...

Nous comptons sur vous et espérons vous voir nombreux à cette réunion !

Amicalement,

Christiane LAUGIER
Présidente d'Amicopter

.....
Association AMICOPTER

B. P. 58
13721 MARIGNANE Cedex

BON POUR POUVOIR

Assemblée Générale Ordinaire d'AMICOPTER du 23 février 2023

Je, soussigné(e) ne pourrai assister à l'A. G. du 23/02/23.

Je donne donc pouvoir à Monsieur / Madame
pour me représenter et voter, en mes lieu et place, les résolutions portées aux voix, conformément à l'ordre du jour de la convocation à cette Assemblée Générale.

Fait à , le

SIGNATURE, précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir"